



Bruxelles, le 8 juin 2022
(OR. fr)

9864/22

Dossier interinstitutionnel:
2021/0421(NLE)

SOC 360
EMPL 241
CLIMA 261
ECOFIN 573

NOTE

Origine:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	9532/22 + ADD 1
N° doc. Cion:	15145/21 - COM(2021) 801 final
Objet:	Proposition de RECOMMANDATION DU CONSEIL visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique - Adoption

I. INTRODUCTION

1. Le 14 décembre 2021, la Commission a transmis au Conseil la proposition de recommandation visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique¹. Cette proposition contient des orientations spécifiques qui visent à aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des trains de mesures garantissant une transition équitable vers la neutralité climatique, en prenant en considération, de manière globale, les aspects sociaux et liés à l'emploi pertinents de la transition.

¹ Voir le document 15145/21.

2. La proposition a été présentée au groupe Questions sociales le 19 janvier 2022. Les membres du groupe ont examiné et discuté de la proposition pendant les réunions qui ont eu lieu le 28 janvier, le 22 février, le 21 mars et le 2 mai.
3. À la suite d'une consultation écrite informelle conclue le mardi 17 mai 2022, les délégations ont marqué leur accord sur le texte de compromis proposé par la présidence.
4. Le 1er juin 2022, le Coreper a confirmé l'accord intervenu sur le projet de recommandation (9532/22 ADD1) et a recommandé au Conseil d'approuver le texte de compromis, après finalisation de la révision juridico-linguistique.

II. CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil (EPSCO) est invité à :

- (a) adopter la Recommandation visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique telle qu'elle figure sur le document 9107/22, et
- (b) décider de la publication de la recommandation au Journal officiel de l'Union européenne.
